DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU PROJET DU TRANSPORTEUR RELATIF À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE BLAINVILLE À 315-25 KV ET DE SA LIGNE D'ALIMENTATION

PRÉVISION DE LA CHARGE DES POSTES DE LA ZONE D'ÉTUDE

1. Référence : B-0004, HQT-1, document 1, tableau 8, page 26

Préambule :

En référence, le Transporteur présente la prévision de la charge des postes du territoire des Mille-Îles centre et ouest incluant le nouveau poste de Blainville. La mise en service du poste proposé est fixée à 2014 avec une capacité limite de transit initiale de 90 MVA et une charge prévue de 88 MVA. Dès 2016, la prévision de la charge suggère que le nouveau poste Blainville devrait répondre à une charge à satisfaire supérieure à sa capacité limite de transit et croissante sur l'horizon prévisionnel.

Demande :

1.1 Veuillez expliquez de quelle façon est pris en compte cette situation dans la solution retenue, notamment dans l'analyse économique de cette solution.

ANALYSE ÉCONOMIQUE DU PROJET

2. Référence : B-0005, HQT-1, document 1, Annexe 5, Analyse économique

Préambule :

En référence, le Transporteur présente les flux annuels d'investissement en k$ courants pour chacune des trois solutions envisagées. Par ailleurs, la mise en service du projet est généralement prévue pour 2014, quelle que soit la solution retenue. Toutefois, pour chacune de ces solutions, la somme des flux annuels d'investissement en k$ courants sur la période précédant la mise en service ne correspond qu'à une fraction du total des flux d'investissement engendrés par le projet.

Demande :

2.1 En vous référant à la solution retenue, veuillez préciser les raisons pour lesquelles des flux d'investissement sont prévus par le Transporteur sur la période 2022 à 2030.